

RÉALISÉ PAR LA COMMISSION SALARIÉS DES  
ETABLISSEMENTS

**Spelc**  
au cœur  
de l'action

LA NOUVELLE CONVENTION  
COLLECTIVE PREVOIT DES  
POSSIBILITES EN MATIERE DE

# *TELETRAVAIL*

*FAITES VALOIR VOS DROITS*

- pour les postes qui s'y prêtent
- télétravail régulier, occasionnel ou exceptionnel
- sur la base du volontariat et en accord avec  
l'employeur
- mise à disposition du matériel informatique